

**Préinscription<sup>1</sup> pour une place au Service d'éducation et d'accueil jeunes enfants (SEAJ) « Bei de Schleeken » à Ermsdorf**

Date de la demande : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 20\_\_\_\_

Données de l'enfant :	
Nom :	Prénom :
Date de naissance (prévue) :	Sexe : ( ) M ( ) F
Adresse postale :	

Admission en SEAJ souhaitée pour le : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 20\_\_\_\_

La période d'adaptation commence au moins 3 à 4 semaines avant la date de début souhaitée et est déterminée après consultation entre le responsable/personnel éducatif de SEAJ et les représentants légaux.

Modalité d'inscription :        ( ) Plan mensuel / irrégulier\*

   ( ) Plan fixe / régulier

Inscription provisoire (Plan de base) \* :

Horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7:00-8:00					
8:00-9:00 Petit-déjeuner					
9:00-11:00					
11:00-13:00 Repas					
13:00-15:00					
15:00-16:00 Collation					
16:00-17:00					
17:00-18:00					
18:00-19:00					

\* pour les personnes avec un plan de travail posté

\* les plages horaires de facturation définitives vous seront communiquées dans le règlement d'ordre interne (ROI)

**Données des représentants légaux :**

<input type="checkbox"/> Mère/ <input type="checkbox"/> Père/ <input type="checkbox"/> Autre :	
Nom :	Prénom :
Téléphone :	Email :
Activité professionnelle : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	heures par semaine :
Adresse postale si différente de celle de l'enfant :	
Langue de communication :	

<input type="checkbox"/> Mère/ <input type="checkbox"/> Père/ <input type="checkbox"/> Autre :	
Nom :	Prénom :
Téléphone :	Email :
Activité professionnelle : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	heures par semaine :
Adresse postale si différente de celle de l'enfant :	
Langue de communication :	

**Nom de la personne de contact pour la correspondance :**

**Remarques :**

Date : \_\_\_\_\_ Signatures : \_\_\_\_\_

- <sup>1</sup> L'inscription de votre enfant est que possible et définitive :
- si la capacité maximale définie par l'agrément n'est pas atteinte ;
  - sous condition que les critères de priorité d'admission sont respectés à ce moment ;
  - après la remise du contrat d'inscription avec les documents requis ;
  - si vous avez reçu la confirmation de l'inscription.